

# Développer, c'est dans ma nature!

## Programme d'appui à l'achat de terrains dans les parcs industriels municipaux 2023-2025

**Objectif:** Encourager les entreprises existantes et nouvelles à s'établir et à prendre de l'expansion à l'intérieur des parcs industriels municipaux. Fournir un cadre de négociations avec les promoteurs de projets tout en fixant les délais et les conditions de réalisation.

**Projets admissibles:** Projets situés à l'intérieur du périmètre des parcs industriels d'Edmundston, c'est-à-dire les parcs industriels Edmundston-Nord, République et Saint-Jacques. La nature des projets doit d'abord être approuvée et respecter la réglementation municipale applicable.

**Fonctionnement du programme:** Le promoteur doit initialement faire l'achat d'un terrain industriel à l'intérieur de l'un des parcs industriels municipaux selon un prix au mètre carré (voir Annexe 1) et couvrir tous les frais de transfert applicables. En avril et en octobre de chaque année, une mise à jour des projets sera réalisée et lors de l'atteinte des critères prédéterminés ci-dessous, un remboursement du coût d'achat du terrain, selon des pourcentages établis, sera versé au promoteur.

Pour obtenir 100% du remboursement du prix d'achat du terrain, les composantes suivantes doivent être réalisées à l'intérieur d'un délai de 2 ans à partir de la date d'achat du terrain.

Pourcentage de remboursement du coût d'achat du terrain par critère atteint *	
Implantation d'un bâtiment en conformité avec le Code national du bâtiment et l'arrêté de zonage (esquisses requises)	60 %
Aménagement du terrain (plan requis)	30 %
Installation d'une enseigne permanente sur socle en bordure de rue et agrémentée d'un aménagement paysager (esquisse requise)	10 %
<b>Total de remboursement possible</b>	<b>100 %</b>

\* Précisions concernant les critères:

**Implantation d'un bâtiment:** Afin de permettre le remboursement prévu de 60% du coût d'achat du terrain, un bâtiment doit être construit sur le terrain en question. (Un bâtiment constitue un ouvrage formé de murs extérieurs rigides et recouvert d'un toit, logeant ou destiné à loger des personnes, des animaux ou des biens personnels.) La construction doit être complètement terminée selon les plans approuvés à l'émission du permis de construction, respecter la réglementation municipale en vigueur et répondre à toutes les exigences des inspections requises.

**Aménagement du terrain:** Afin de permettre le remboursement prévu de 30% du cout d'achat du terrain, l'entreprise doit procéder à l'aménagement paysager de son terrain avec une attention particulière à l'aménagement de la cour avant, incluant les bâtiments, stationnements, aires de service et aménagements paysagers. (Aménagement paysager signifie toute combinaison d'arbres, d'arbustes, de fleurs, d'herbe ou d'autres éléments horticoles, de maçonnerie décorative, d'asphaltage, de grillage ou d'autres éléments architecturaux qui sont tous conçus pour rehausser l'aspect visuel d'une propriété.)

**Installation d'une enseigne:** Afin de permettre le remboursement prévu de 10 % du cout d'achat du terrain, l'entreprise doit installer une enseigne sur socle en bordure de rue et l'agrémenter d'un aménagement paysager. L'entreprise doit s'assurer d'être bien visible et identifiable en bordure de route au moyen d'enseignes permanentes et de qualité. (Une enseigne permanente sur socle constitue une enseigne au sol dont la largeur de la structure/base représente au moins 80 % de la largeur de l'enseigne, i.e. enseignes annonçant le parc industriel)

**Conditions particulières:** Le promoteur du projet disposera d'une année complète pour débiter la construction de son bâtiment. Le non-respect de cette clause entraînera la reprise du terrain par la municipalité.

Le promoteur du projet disposera d'un maximum de 3 ans pour réclamer toutes les composantes du remboursement du cout d'achat de son terrain industriel. Après cette période, les fonds ne seront plus disponibles pour remboursement.

L'investisseur doit s'assurer que tous ses comptes sont en règle avec la Ville d'Edmundston afin d'être considéré admissible au moment de l'application. Il doit également s'assurer de la conformité de l'ensemble de ses propriétés avec les politiques municipales en vigueur.

#### Étapes à suivre:

1. Prendre rendez-vous avec la coordonnatrice au développement économique
2. Rencontrer le Service de développement économique:
  - Information sur les exigences municipales applicables
  - Explication détaillée du programme
  - Explication de la démarche
  - Discussion sur le projet proposé
3. Compléter le formulaire de demande en ligne au moment de l'obtention du permis de construction. (<https://edmundston.ca/fr/developpement/incitatifs-municipaux>)

#### Pour plus d'information:

Isabelle Laplante  
Coordonnatrice au développement économique  
Téléphone : (506) 739-2080  
Courriel : [isabelle.laplante@edmundston.ca](mailto:isabelle.laplante@edmundston.ca)



# Annexe 1

## Prix d'achat des terrains 2023-2025

Le prix d'achat de terrains à l'intérieur du périmètre des parcs industriels sont les suivants pour la période allant de janvier 2023 à décembre 2025.

	Prix (\$/pi <sup>2</sup> )	Prix (\$/m <sup>2</sup> )
Parc industriel Edmundston-Nord	0,46	5,00
Parc industriel République	0,46	5,00
Parc industriel Saint-Jacques	0,46	5,00